

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19319180



Déposé 25-05-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0727495545

Nom:

(en entier): Krav Maga Defense System

(en abrégé): KMDS

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse du siège : Rue de Serbie 51

4000 Liège

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Statuts de l'asbl Krav Maga Defense System (KMDS).

Les fondateurs soussignés : Monsieur Sylvain Laugier, française, domicilié à rue du Hercot 2/32, 4500 Huy, registre national : 85.10.13.323.75 ; Monsieur DimitriBrulmans, belge, domicilié rue de serbie 51, 4000 Liège, rgistre national : 88.08.24.285.26 ; Madame Sarah Dubuisson, belge, domiciliée à 101 jouvemont, 4910 Theux, registre national : 92.11.20.364.75

Article 1 : L'association est dénommée Krav Maga Defense System, en abrégé KMDS. Cette dénomination, immédiatement suivie desmots "association sans but lucratif", ou de l'abréviation "asbl" écrit lisiblement et en toutes lettres, sera mentionnée sur tous les actes, factures, avis, annonces, publications et autres pièces de ladite association.

Article 2 : Son siège social est établi à rue de serbir, 51, 4000 Liège, dans l'arrondissement judiciaire de Liège. Le conseil d'administration a le pouvoir de déplacer le siège dans tout autre lieu de la région de langue française. L'assemblée générale ratifie la modification du siège dans les status lors de se première réunion suivante et s'acquitte des formalités de publication requises.

Article 3 : Ouverture d'une asbl liée au krav maga et à la self-defense dans le bassin Mossan. Les objectifs seront d'améliorer les compétences martiales des élèves, de favoriser les liens sociaux, d'offrir à chacun la possibilité de se sentir plus en sécurité et de renforcer son estime de soi à travers la pratique du sport